



## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2019

### Numéro interne de l'acte : 29

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie en deuxième lecture (après une première convocation) sans condition de quorum, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MADI OUSSENI Mohamadi.

#### Etaient présents :

M. ANTOYISSA Zaïnoudine, AZIRARI Ambdillah, Mme BOINAÏDI Habachia, M. MADI Djouma, MADI OUSSENI Mohamadi, M. RACHIDI Inadhy

#### Procuration(s) :

#### Etai(ent) absent(s) :

Mme ABDOU Inchaty, Mme ABDOU-MADI Sandaty, Mme ALBERT Zalia, ALI Tadjidine, M. ALI Mohamadi, ALI-MALLOU Assani, Mme ALLAOUI-BACAR Radhuia, M. ATTOUMANI Issoufi, Mme BACO-OUSSENI Nissioiti, Mme BOINA Bibi, Mme COLO SAFI Fatimati, DANIEL Mikidache, Mme IBRAHIM Nissioiti, M. IBRAHIM RAMADANI Soibahadine, MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MOUSTOIFA Nadhourati Wahiba, MZE ALI Soulaïmana, Mme SAID ASSANI Haouray, SAINDOU Bacar, SOILIH Ibrahîm, Mme SOUFIANI Hassina, Mme YSSOUFOU Adidja

#### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. ANTOYISSA Zaïnoudine

### Objet : Demande de subvention CONTRAT DE CONVERGENCE et d'autorisation de réalisation des travaux du PONTON

Dans le cadre la mise en œuvre de la politique communale d'aménagement, de développement socio-économique et de loisirs, la collectivité chiconienne en partenariat avec l'État par la Direction de la Mer Sud Océan Indien ambitionne la construction d'un ponton semi flottant sur le site actuel du débarcadère et rampe de mise à l'eau du front de mer du village de Chiconi.

Le coût prévisionnel des dépenses est de 650 000 €

Le montant prévisionnel du FCTVA est de : 106 600 €

Ainsi la sollicite un financement Etat-région au titre du contrat de convergence

Le plan de financement de ce déficit restant est le suivant :

- Ccontrat de convergence : 500 000 €
- Part commune : 43 400 €

Après avoir délibéré à l'unanimité des membre présent, le conseil municipal

## DECIDE

- d'approuver la réalisation des travaux du ponton
- d'adopter le plan de financement proposé
- d'apporter sa participation financière prévue au plan de financement
- d'autoriser le Maire, à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Chiconi  
Le Maire,  
Mohamadi MADI OUSSENI

